# *Lettre ouverte des prisonniers de Saint-Maur*

au procureur de la République, au directeur de la centrale de St Maur et au juge de l'application des peines

***Après avoir constaté que toute discuss ion avec vous était stérile et n'entrainait de votre part que des promesses et des mesures de rétorsion, nous avons pris la décision de vous adresser cette requête et de vous informer que:***

***1- nous voulons obtenir la totalité des remises de peine (RP, RPS, RPE) au même titre que dans les autres centrales (Clairvaux, Moulins, etc) et qu'un rappel soit fait sur les RPS qui n'ont été que partiellement accordées.***

***2- nous voulons que les dossiers de conditionnelles soient envoyés au ministère dans les délais mentionnés au code de procédure pénale (mi-peine ou 2/3), les conditions de détention qui nous sont appliquées ne vous permettant pas de préjuger de notre réinsertion. Nous voulons aussi que cessent les rejets non motivés par le Ministère, la proposition par les commissions locales étant une décision suffisante pour qu'une suite favorable y soit donnée par le Ministère. Il est inadmissible que des conditionnelles soient rejettées plusieurs fois par le Ministère alors qu'elles ont été acceptées par les commissions locales mieux à même à connaitre les détenus que le Ministère.***

***3 - nous voulons que les permissions de sortie nous soient accordées selon la définition du code de procédure pénale (1/3 de peine ou trois ans), chaque détenus ayant droit au maintien de ses liens familiaux et à la préparation de sa réinsertion.***

***4- nous voulons que les punitions de mitard nous soient supprimées (il existe d'autres sanctions) et que tout au moins elles ne soient plus doublées d'une diminution parrallèle des remises de peine.***

***Conscients qu'il nous a toujours fallu recourir à la violence pour obtenir à notre égard l'application du code de procédure pénale, nous vous avisons que faute de vous voir donner une suite rapide à nos demandes, nous recourrons à nouveau à la violence pour obtenir gain de cause.***

***Car plutot que de nous résigner à crever à petit feu, nous préfèrons tant qu'à faire crever dans un embrasement général.***

Un groupe de détenus obligé de garder l'anonymat pour ne pas s'exposer aux traditionnelles mesures de répression.


**lisez**

**bimestriel contre la répression**

commission prison – répression

# FRESNES BAS LES PATTES !

Lundi 23 novembre . à la maison d'arret de Fresnes. par le biais d'un envoi massif de lettres au directeur. Mr. Camps. une quarantaine de D.P.S. refuse désormais de se soumettre aux fouilles systématiques et humiliantes dont ils font l'objet. Le prétexte de l'administration à cette surenchère brutale: une "overdose" dans la prison qui remonte en fait à plusieurs mois. Depuis. à la sortie des parloirs. après un déplacement à l'intérieur des batiments ou bien au moment choisit par le maton. c'est la fouille: à poil. montrer son cul et tousser. les cheveux. les doigts... plus aucune partie du corps n'est épargnée. Bien sur. le mitard ou les coups pour ceux qui refusent.

Nouvelle étape dans la guerre de tranchée entre détenus et administration pénitentiaire. Désormais. il ne suffit plus de classer"dangereux". d'isoler. de transférer... Il faut briser les individus. déjà mis à l'écart. en leur retirant ce qui leur restait d'intimité. assoir une discipline plus intransigeante pour casser toute velléité de résistance. imposer la présence du maton partout.

Déjà. en mai 86. protestant contre des mesures discriminatoires abusives. en aout 87. lors du transfert de Patrick Langlois ou en octobre 87. au cours d'une grève de plateaux contre des sanctions arbitraires (qui sont monnaie courante à la M.A. de Fresnes). les détenus ont montré leur détermination collective face à la réévaluation à la hausse de la discipline répréssive.

Aujourd'hui 40, demain 400 et meme davantage- clament les D.P.S. de Fresnes! Parceque ce n'est que par une prise en charge collective de cette lutte de résistance au terrorisme du quotidien que tous les détenus réussiront à faire reconnaitre leurs revendications. à imposer des limites à l'intolérable pour le bénéfice de tous. Les quarante D.P.S. de Fresnes demandent à ce que ce mouvement soit suivi par l'ensemble des prisonniers de la maison d'arret. A nous amis, familles, sympathisants de leurs luttes à faire connaitre ce mouvement légitime le plus largement possible.

Ensemble nous gagnerons !

Les quarante de Fresnes demandent à ce que ce mouvement soit suivit par l'ensemble des détenus de la maison d'arret.

**COMMISSION PRISON-REPRESSION**

**PERMANENCE**

Tous les premiers et troisièmes mercredi du mois
de 19 h à 21 h

à

**LA MAISON VERTE**

127 rue Marcadet, Paris 18e
(Métro Marcadet ou Lamarck-Caulaincourt)

imprimerie spéciale

**appelez nous**

**24h/24**

**42 46 59 30**

*pour écrire:* cpr - bp 771 - 75123 *paris cedex* 03

# Solidarité avec Thierry Chatbi

## en grève de la faim et de la soif depuis le 19 novembre

Depuis jeudi 19 novembre, je suis en GREVE DE LA FAIM ET DE LA SOIF ILLIMITEE.

Il y a 17 mois que je suis en prison. 17 mois emprisonné, bien que je sois innocent des faits qu'on me reproche. 17 mois malgré tous les éléments qui prouvent mon innocence, 17 mois sur la seule foi de témoignages manipulés. 17 mois, parce qu'un juge a décidé d'instruire à charge et uniquement à charge.

Car pour ce juge-là, comme pour la police, ce ne sont pas les preuves qui comptent, c'est le passé. Mon passé en l'occurence.

Pour eux, je suis le coupable idéal, parce que je suis un ancien prisonnier, parce que chaque fois que j'ai pu, j'ai tenté de m'évader. Parce que chaque fois qu'il faut gueuler, je gueule, chaque fois qu'il faut se battre, je me bats.

Voilà pourquoi Madame Boullon, le juge d'instruction, me séquestre depuis 17 mois. Voilà pourquoi, malgré toutes mes demandes, malgré l'article 148.4 du code de procédure pénal, on me refuse même d'être présent, lorsque la Chambre de Mise en Accusation délibère sur mes demandes de mise en liberté.

Qui a dit qu'en "Droit Français" le bénéfice du doute va à l'accusé ?

Ce sont eux les assassins, ceux qui assassinent les Libertés !!! J'ai cessé de faire confiance à cette justice, cette justice qui épargne les nantis, les Chaumet, les Nucci ou les Michel Droit, et qui écrase les plus faibles, les plus démunis.

Aujourd'hui, ma confiance, je la place dans ma lutte, je la place dans la solidarité qui s'exprime à l'intérieur comme à l'extérieur des prisons.

**Thierry Chatbi**
231733 Y
42, RUE DE LA SANTE
75014 PARIS

***Pour tout contact :***

*Commission Prison-Répression c/o CDR, BP 771, 75012 PARIS Cedex 03. Tel 42 46 59 30*